

LE CODE DE CONDUITE D'AMBU



Ambu

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président du Conseil d'administration et du PDG	3
1. Introduction	4
2. Agir avec intégrité est important	6
3. Notre culture de la parole - posez des questions et faites part de vos doutes	8
4. Un lieu de travail inclusif, diversifié et sûr pour tous les employés	10
5. Agir avec intégrité dans la conduite commerciale	12
6. Interactions avec les organisations et professionnels de santé	18
7. Intégrité financière	21
8. Protéger les actifs de notre entreprise et les informations précieuses de l'entreprise	23
9. Chaîne de valeur responsable et durable	27
10. Développement de produits innovants et durables	28



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PDG

Nous agissons pour le bien des employés d'Ambu et du monde.

Chères/Chers collègues,

Depuis la création de l'entreprise par Holger Hesse en 1937, des idées révolutionnaires n'ont cessé d'enrichir notre travail pour donner vie à des solutions de soins de santé efficaces. Nous pouvons tous être fiers de continuer à nous fixer des objectifs ambitieux et de poursuivre notre mission d'améliorer les soins aux patients en fournissant des solutions innovantes. Aujourd'hui, des millions de patients et de professionnels de la santé dans le monde entier dépendent de la fonctionnalité et des performances de nos produits.

Pour bâtir et maintenir la confiance mutuelle de nos employés, de nos partenaires commerciaux, de nos clients et des communautés, il ne suffit pas de présenter nos valeurs comme une déclaration. En incarnant ces valeurs dans tout ce que nous entreprenons, nous bâtissons une culture basée sur la collaboration, la confiance et la résolution de situations difficiles avec intégrité. L'intégrité est très importante pour nous. Nous agissons pour le bien des employés d'Ambu et du monde. Nous jouons tous un rôle essentiel dans la réalisation de cet engagement dans le cadre de nos activités quotidiennes.

La conformité aux lois et réglementations applicables, ainsi que le respect des normes éthiques dans tous les efforts pour atteindre nos objectifs communs, créent la responsabilité et l'obligation pour les employés d'Ambu de ne pas compromettre nos valeurs et de renforcer et construire la réputation d'Ambu. Le présent Code de Conduite fournit des conseils sur ce que nous défendons en tant qu'entreprise et donne un cadre pour prendre des décisions qui reflètent et défendent les valeurs d'Ambu en toutes circonstances. A tout moment, le code s'applique au Conseil d'administration, à l'équipe de direction et à chacun d'entre nous.

Nous pouvons parfois nous retrouver dans des situations où notre éthique et notre intégrité sont mises à l'épreuve. Ce code ne remplace pas notre bon jugement et ne peut naturellement pas répondre à toutes les questions. Il vous aidera à déterminer la meilleure réaction pour nous assurer que nous conservons notre intégrité. N'oubliez pas non plus que vous pouvez demander conseil en cas de doute, parler à votre responsable ou utiliser l'un des canaux de communication alternatifs.

Joignez-vous à nous et engagez-vous à respecter les valeurs d'Ambu et le plus haut niveau d'intégrité dans tout ce que nous faisons.

Merci pour votre engagement.

Cordialement,

Jørgen Jensen

Président du Conseil
d'administration



Britt Meelby Jensen
PDG

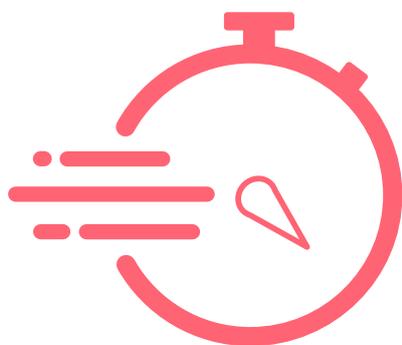


1. INTRODUCTION

Les valeurs Ambu reflètent le meilleur de notre ADN

Depuis la création d'Ambu en 1937 par Holger Hesse, la mission et la vision d'Ambu sont de sauver des vies et de fournir à nos clients des solutions innovantes qui optimisent le flux de travail, réduisent les coûts et améliorent les soins aux patients. Nos valeurs reflètent le meilleur de notre ADN. Sans valeurs fortes, notre mission se réduirait à une déclaration. Les valeurs d'Ambu nous aident à atteindre nos objectifs, et en les appliquant dans tout ce que nous faisons, nous construisons et maintenons une culture basée sur la collaboration, la confiance et la résolution de situations difficiles avec intégrité.

Voici les trois valeurs Ambu:



Résultats avec Rapidité



Collaboration



Intégrité

Nous les avons établies en fonction de nos points forts et elles reflètent au mieux l'identité de notre entreprise. L'intégrité est une pierre angulaire et le principal moteur de la conformité chez Ambu. Se concentrer sur ces valeurs, les faire progresser et les renforcer chaque jour est crucial pour atteindre nos objectifs et faire d'Ambu un moteur d'innovation rapide indéniable.

Le Code de Conduite d'Ambu nous guide

Comme toute organisation, nous sommes confrontés à des opportunités et à des risques. Ces deux facteurs peuvent avoir un effet positif ou négatif sur la réalisation de nos objectifs. Le Code de Conduite d'Ambu («Code») est une extension de nos valeurs et guide tous les employés dans la prise de décisions éthiques et la compréhension des attentes. Le Code ne remplace pas notre bon jugement et ne peut pas répondre à toutes les questions. Nous sommes tous tenus de nous exprimer et de demander conseil.

En outre, Ambu s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les pays où nous sommes présents. Les différences culturelles, les politiques internes mondiales, régionales ou locales et les codes sectoriels qui s'appliquent à notre entreprise peuvent affecter la façon dont nous prenons des décisions. Néanmoins, nous sommes toujours tenus de respecter les règles et normes les plus strictes en vigueur, qu'il s'agisse des lois locales ou internationales, des politiques d'Ambu ou du Code.

Nous sommes TOUS tenus de respecter le Code

Le Code s'applique à tous les employés d'Ambu, qu'ils soient à temps plein, à temps partiel ou en contrat temporaire, dans toutes nos filiales, centres d'innovation et sur tous nos sites de production. Il s'applique également au Conseil d'administration et à nos employés sous contrat (y compris les travailleurs étudiants, les consultants externes, etc.).

Si vous enfreignez le Code, les politiques et procédures d'Ambu ou les lois et réglementations, vous pourrez être amené à suivre une formation supplémentaire, ou à faire l'objet de mesures correctives internes pouvant aller jusqu'à la résiliation. Si la violation implique le non respect des lois ou des réglementations, ou si Ambu effectue une demande de dommages-intérêts, elle peut en outre faire l'objet de poursuites civiles et pénales.



Je me rends compte que j'ai commis une erreur qui peut conduire à une violation du Code. Que dois-je faire? Mon emploi chez Ambu sera-t-il résilié?

Vous devez immédiatement contacter votre responsable pour voir avec lui comment gérer la situation. Il est normal de faire des erreurs, et il n'est pas toujours facile d'en parler. N'ayez pas peur de le faire, car la plupart des erreurs peuvent être corrigées. Dans la plupart des cas, ces erreurs entraînent des actions correctives mineures. Ne pas signaler une erreur ne fait qu'empirer les choses. Ce n'est qu'en étant conscients de nos erreurs que nous pouvons y remédier. Dans certains cas plus graves, une erreur pourrait avoir des conséquences disciplinaires.

Si vous n'êtes pas à l'aise pour aborder le problème avec votre responsable ou avec le responsable de votre responsable, vous pouvez également contacter l'un des interlocuteurs suivants :

- Le département risque et conformité local ou de l'entreprise
- Le département juridique local ou de l'entreprise
- Le département ressources humaines locales ou de l'entreprise
- Les préoccupations peuvent également être signalées anonymement à la ligne téléphonique de signalement

2. AGIR AVEC INTÉGRITÉ EST IMPORTANT

Les valeurs d'Ambu sont établies en fonction de nos principaux points forts et reflètent au mieux l'identité de notre entreprise. L'une de ces valeurs, l'intégrité, est fondamentale et constitue le moteur principal de la conformité chez Ambu. Agir avec intégrité, c'est garantir l'éthique dans tout ce que nous faisons et préserver un lieu où nous voulons remplir notre mission et être fiers de travailler.

Les deux composantes indissociables et essentielles de l'intégrité sont l'«Éthique» et la «Conformité». Alors que la Conformité consiste à démontrer le respect des lois, des réglementations, des politiques internes et du Code applicables, l'Éthique porte sur la bonne conduite à avoir. Nous accordons de l'importance à l'intégrité et nous nous engageons à respecter toutes les exigences applicables. L'intégrité consiste également à promouvoir la qualité dans tout ce que nous faisons et à instaurer la confiance et la responsabilité envers nos parties prenantes. Par conséquent, agir avec intégrité signifie faire ce qu'il faut de la bonne manière et respecter les réglementations en vigueur, et cela nous concerne tous, indépendamment de la culture, de la géographie et/ou du contexte.

Le Code exprime l'engagement d'Ambu à mener ses activités de manière éthique. Il couvre les problèmes les plus courants et améliore la façon dont nous traitons les dilemmes éthiques et les zones d'ombres rencontrés dans notre travail au quotidien. Cependant, il ne peut pas couvrir tous les scénarios ni toutes les situations. Dans ces cas, ce cadre peut vous être utile dans le processus de prise de décisions éthiques.

Prendre des décisions éthiques



Faites une pause avant de prendre une décision et évaluez les actions alternatives en vous demandant:

- Est-ce légal? Ma décision enfreint-elle des lois ou des réglementations?
- Ma décision ou mon comportement sont-ils conformes au Code et aux autres politiques d'Ambu?
- Est-elle conforme aux valeurs, à la mission et à la vision d'Ambu?
- Ma décision répond-elle à mes normes en matière d'équité et d'honnêteté?

Prenez en compte les données suivantes:

- Comment cela affectera-t-il les employés, les clients, les partenaires commerciaux, les professionnels de santé et les autres parties prenantes d'Ambu?
- Pourrais-je défendre ma décision contre quelqu'un que je respecte ou si elle a été rendue publique?

Demandez conseil

Si une question ou une considération soulève un doute, arrêtez-vous.

Il est de votre droit et de votre responsabilité d'obtenir des conseils concernant toute décision au sujet de laquelle vous avez des doutes.

Consultez la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.



Vos responsabilités en matière d'intégrité

En tant qu'employés d'Ambu, nous partageons les responsabilités suivantes:

- Lire, comprendre et respecter le Code, et intégrer ses principes dans notre conduite personnelle et dans la manière dont nous menons nos activités au nom d'Ambu.
- Respecter toutes les politiques et procédures d'Ambu, ainsi que toutes les lois et réglementations en vigueur.
- Demander de l'aide si nous ne sommes pas sûrs qu'une décision ou une action soit conforme ou légale.
- Participer et assister à des formations et initiatives applicables à notre rôle et à nos responsabilités.
- Comprendre que nous avons l'obligation de signaler rapidement ce que nous considérons de bonne foi comme des violations ou possibles violations du Code, des lois et réglementations et comme des violations substantielles des politiques et procédures d'Ambu. Consultez la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.



Obligations supplémentaires pour les responsables - Montrer l'exemple

Si vous êtes manager, vous avez des obligations supplémentaires qui vont au-delà des exigences de base qui concernent tous les employés:

- Montrer l'exemple à tout moment, à la fois dans ce que vous dites et dans ce que vous faites avec les employés et les tiers représentant Ambu.
- Respecter les normes les plus strictes énoncées dans le Code, en en faisant en permanence la promotion.
- Promouvoir une communication transparente et honnête dans les deux sens au sein de votre équipe, en encourageant les membres à poser des questions et à faire part de leurs doutes et en fournissant à vos subordonnés un soutien et des conseils sur l'intégration du Code au travail au quotidien.
- Offrir un soutien et protéger les individus qui, de bonne foi, font part de leurs doutes ou signalent une violation et vous assurer qu'ils n'auront à subir aucune représaille.
- S'assurer que vos subordonnés directs suivent toutes les formations requises en matière de conformité et participent activement aux initiatives pertinentes.

3. NOTRE CULTURE DE LA PAROLE – POSEZ DES QUESTIONS ET FAITES PART DE VOS DOUTES

Nous sommes tous responsables de la mise en œuvre quotidienne des valeurs d'Ambu. Cela implique de faire ce qu'il faut pour les employés d'Ambu et pour le monde, de tenir notre parole et d'avoir le courage d'être honnête et de nous exprimer. Cela fait partie de la culture transparente d'Ambu, qui consiste à encourager les employés à poser des questions et à s'exprimer lorsqu'ils ont des doutes au sujet de nos activités commerciales.

Comment demander conseil et faire part de ses doutes

Le Code ne couvre pas toutes les situations possibles, mais exige des normes éthiques élevées de la part de chacun. Vous êtes tenu de préserver l'intégrité et la réputation d'Ambu. Dans le cadre de cette obligation, il est de votre droit et de votre responsabilité d'obtenir des conseils concernant toute décision commerciale ou tout comportement au sujet desquels vous avez des doutes. Répondre «Je ne savais pas» n'est pas considéré comme une explication valable pour avoir pris une décision non conforme au Code, aux autres politiques d'Ambu et/ou aux lois et réglementations en vigueur.

Vous devez toujours faire preuve de discernement et nous vous encourageons à contacter votre supérieur hiérarchique comme premier point de contact pour obtenir des conseils ou faire part de vos doutes. En outre, ou alternativement, vous pouvez choisir le canal avec lequel vous êtes le plus à l'aise, comme par exemple:

- Un autre membre de la direction
- Le département risque et conformité local ou de l'entreprise
- Le département juridique local ou de l'entreprise
- Le département ressources humaines locales ou de l'entreprise
- Pour les questions liées à la santé, à l'environnement, à la sûreté, à la qualité, à la sécurité, etc. vous devez contacter les équipes de soutien concernées
- Les préoccupations peuvent également être signalées anonymement à la ligne téléphonique de signalement à l'adresse suivante:
<https://ambu.whistleblownetwork.net/FrontPages/Default.aspx>

N'oubliez pas que le département Risque et conformité et les autres équipes de soutien ne peuvent pas prendre de décisions commerciales pour vous. Les équipes de soutien vous conseilleront dans le processus de prise de décision en vous fournissant des conseils et des ressources supplémentaires si nécessaire, mais toutes les décisions commerciales appartiennent aux commerciaux, ce qui comporte toujours des risques.

Ligne téléphonique de signalement

Il n'est pas toujours facile de se manifester lors d'un dilemme éthique ou de signaler une possible mauvaise conduite. Il est toujours préférable de s'exprimer plutôt que de mettre en danger sa propre réputation et/ou celle d'Ambu. Ambu vous encourage à signaler tout problème par le biais du canal que vous maîtrisez le mieux. Si vous souhaitez signaler des problèmes de manière anonyme,¹ vous pouvez le faire via la ligne téléphonique de signalement, disponible 24h/24, 7 j/7. La ligne téléphonique de signalement vous permet également de communiquer de manière anonyme avec l'équipe d'enquête au sujet de votre doute.

Ambu s'assure que tous les signalements de violations sont traités de manière confidentielle et responsable et que les examens de tous les signalements sont impartiaux et diligents. Nous offrons la protection nécessaire à tous les individus impliqués, qu'il s'agisse de celui qui a signalé le problème, de témoins éventuels ou de le l'individu faisant l'objet du signalement. Le département Risque et Conformité dispose d'une équipe d'enquêteurs spécialisés qui gèrent les doutes signalés conformément à la politique de la ligne téléphonique de signalement. Chacun doit coopérer pleinement à l'obligation d'être honnête et franc avec les personnes menant des enquêtes. En tant que manager, vous ne devez jamais mener d'enquête sans consulter le département Risque et Conformité.

Pour plus d'informations sur la ligne téléphonique de signalement, consultez la *Politique relative à la ligne téléphonique de signalement d'Ambu* disponible sur LifeLine.

Pas de représailles

La politique anti-représailles d'Ambu est claire: nous ne tolérerons aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, a signalé une violation ou un problème réel ou suspecté.

Signaler de «bonne foi» signifie que vous fournissez toutes les informations dont vous disposez et que vous pensez être vraies, même si vous restez anonyme. Vous pouvez signaler quelque chose de bonne foi même si votre soupçon s'avère injustifié. Si quelqu'un fait délibérément un faux rapport (c'est-à-dire en prétendant quelque chose qu'il sait être faux), cette personne peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

Si vous craignez des représailles, nous vous suggérons de signaler le problème directement au département Risque et Conformité ou de manière anonyme via la ligne téléphonique de signalement. Chacun doit se sentir en sécurité pour faire part de ses doutes. La prévention des représailles est une priorité chez Ambu.



REPRÉSAILLES

Les représailles correspondent à toute action, pratique ou omission défavorable qui résulte, ou est une réaction au fait qu'un employé a signalé un problème ou a été impliqué dans un rapport (c'est-à-dire une partie d'une enquête) sur une mauvaise conduite ou une violation. Nous suivons les situations dans lesquelles un individu a fait un signalement pour nous assurer qu'il n'y a aucun cas de représailles formelles ou informelles. Exemples de représailles: menaces, harcèlement, discrimination, rétrogradation, exclusion sociale ou autre comportement injuste.

¹ Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme, sauf si la loi locale l'interdit.

4. UN LIEU DE TRAVAIL INCLUSIF, DIVERSIFIÉ ET SÛR POUR TOUS LES EMPLOYÉS

Un lieu de travail inclusif et diversifié

Ambu est une entreprise axée sur l'innovation. De nouvelles façons de penser, des perspectives différentes et une culture forte qui harmonise le tout sont les clés du succès d'Ambu. Nous pensons que notre entreprise survit et prospère grâce à notre personnel. Par conséquent, il devrait y avoir des chances égales pour tous, sans que ne soient pris en compte le sexe, l'âge, la race, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, l'éducation, la perspective et d'autres facteurs de diversité. Un environnement de travail diversifié et inclusif dans lequel les employés se sentent valorisés pour leur individualité et se sentent en sécurité pour s'exprimer profite à notre entreprise, encourage l'innovation, mais surtout, permet l'épanouissement et le développement des employés. Notre lieu de travail doit être un lieu où les gens peuvent se rassembler autour d'une cause commune et se sentir acceptés. Par conséquent, vous devez toujours faire preuve de respect envers vos collègues et leurs idées, opinions et cultures.

Égalité des chances

Nous nous engageons à fournir un lieu de travail où l'égalité des chances, l'embauche et le développement sont basés sur les compétences, l'expérience, les réalisations et le potentiel de chaque individu. Chez Ambu, nous n'autorisons pas la discrimination où un individu, ou un groupe d'individus, est considéré comme moins éligible en raison de son origine nationale, de son appartenance syndicale, de son origine ethnique, de sa race, de sa religion, de son âge, de son sexe (incluant la grossesse), de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son état civil, de ses capacités mentales ou physiques, etc., sans que cette liste ne soit exhaustive.

Harcèlement et discrimination

En tant qu'entreprise internationale aux valeurs de collaboration et d'intégrité solides, nous ne tolérons aucune discrimination ni harcèlement de quelque nature que ce soit. Vous devez toujours traiter vos collègues, les partenaires commerciaux d'Ambu et les autres personnes avec lesquelles vous interagissez au nom d'Ambu avec respect et dignité à tout moment.



HARCÈLEMENT

Les définitions légales peuvent varier d'un pays à l'autre. Chez Ambu, le harcèlement inclut toute forme de comportement indésirable - qu'il s'agisse d'un geste, d'un comportement verbal, physique, visuel, écrit ou sexuel- envers une autre personne qui crée un environnement de travail humiliant, intimidant ou offensant, affectant ainsi la dignité ou le bien-être psychologique de l'autre.



Vous devez toujours

- Faire preuve de respect envers vos collègues et leurs idées, opinions et cultures.
- Vous exprimer si vous constatez ou suspectez un comportement qui exclut ou harcèle d'autres individus.
- Obtenir des conseils sur ces questions si nécessaire; le cas échéant, votre premier point de contact doit toujours être votre supérieur hiérarchique. Consultez la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.

Santé et sécurité

Chez Ambu, nous considérons la santé et la sécurité de nos employés comme notre priorité absolue. Il est de la responsabilité de notre organisation de garantir des conditions de travail sûres et saines pour tous les employés. Le même engagement s'applique à tous nos sites de production, où l'accent est mis sur la mise en place et le maintien d'une culture de la sécurité pour s'assurer que tous nos employés sont en sécurité et protégés lorsqu'ils travaillent chez Ambu.

Nous percevons la santé et la sécurité comme incluant le bien-être physique et mental de nos employés. Nous pensons que la vision volontaire de sauver des vies et d'améliorer les soins prodigués aux patients, combinée à nos valeurs et à notre souci du bien-être mental, conduisent à un environnement de travail agréable.

La sécurité fait partie intégrante de nos activités quotidiennes et il nous incombe à tous de participer activement à la création de pratiques et de lieux de travail sûrs. Vous ne devez jamais prendre de raccourcis qui pourraient entraîner le non-respect des procédures de sécurité, simplement pour être plus «efficaces».



Vous devez toujours

- Signalez immédiatement tout incident, accident évité de justesse, ainsi que les conditions potentiellement dangereuses, afin que des mesures appropriées puissent être prises pour résoudre le problème et prévenir des situations similaires. Consultez la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.
- Lisez, comprenez et familiarisez-vous avec les exigences en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'avec l'utilisation des équipements de sécurité afin de gérer les risques et dangers potentiels.

5. AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS LA CONDUITE COMMERCIALE

En tant qu'entreprise internationale ayant une longue histoire dans le secteur des dispositifs médicaux, nous garantissons et promouvons une éthique commerciale et une conduite commerciale responsable. Cela exige de chacun d'entre nous d'agir toujours avec intégrité. C'est ce que nos parties prenantes attendent de nous et ce qui est nécessaire pour que nous puissions conserver notre licence d'exploitation et protéger nos activités.

Agir avec intégrité dans la conduite commerciale signifie également se conformer aux lois. Chez Ambu, nous respectons toutes les lois, réglementations, politiques, normes, codes industriels et procédures qui s'appliquent à nos activités. Ambu a pour politique de se conformer à toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption.

Lutte contre la corruption et avantages indus

Ambu s'engage à mener ses activités avec honnêteté, équité et transparence et applique une tolérance zéro envers toute forme de corruption. Ambu s'efforce de ne travailler qu'avec des tiers qui appliquent la même politique.

Vous trouverez plus d'informations sur la lutte contre la corruption dans la *Politique globale de lutte contre la corruption* disponible sur LifeLine.

Vous ne pouvez pas fournir ni recevoir de pots-de-vin ou d'avantages indus à et/ou de la part de nos partenaires commerciaux, employés et autres parties prenantes. Il en va de même pour les partenaires commerciaux d'Ambu et les tiers agissant au nom d'Ambu. Les pots-de-vin et les avantages indus peuvent être monétaires, tels que des paiements en espèces ou des remises illégales. Ils peuvent également inclure des éléments non monétaires, par exemple: la promesse d'un emploi futur, des «coups de pouce» ou des «faveurs», des cadeaux précieux ou fréquents, des voyages ou hébergements nombreux et luxueux (y compris des billets d'entrée) tels que des événements sportifs ou culturels. Peu importe que vous utilisiez votre propre argent ou les fonds d'Ambu pour payer un pot-de-vin ou un avantage indu. Dans les deux cas, ceci va à l'encontre du Code.



CORRUPTION

La corruption est l'abus de pouvoir à des fins privées. Cela peut également signifier obtenir un avantage indu. Un avantage est considéré comme indu s'il peut influencer, ou être perçu comme influençant, la capacité du destinataire à prendre des décisions commerciales objectives.

PAIEMENTS DE FACILITATION

Les paiements de facilitation sont considérés comme de la corruption et vous ne devez jamais effectuer de paiements de facilitation au nom d'Ambu. Cette norme est valable, que le paiement soit effectué directement ou indirectement par l'intermédiaire de partenaires commerciaux, et que le paiement soit en espèces ou en nature (c'est-à-dire des produits). Ces paiements sont effectués pour réaliser ou accélérer une tâche routinière (par exemple, le traitement de documents, la délivrance de permis, etc.). Toutes les demandes de paiements de facilitation doivent toujours être rejetées et vous devez immédiatement informer votre responsable de ces demandes. Consultez la section 3, Posez des questions et faites part de vos doutes pour plus d'informations.

Fraude

Nous nous engageons également à prévenir et à détecter la fraude. La fraude est une tromperie délibérée dans l'intention d'obtenir un avantage personnel direct ou indirect aux frais ou au détriment d'Ambu. Nous la combattons de manière proactive sous toutes ses formes, en agissant pour identifier et atténuer les risques de fraude dans nos activités. Vous ne pouvez pas commettre de fraude à l'encontre d'Ambu, de l'un de nos partenaires commerciaux ou d'autres parties prenantes.

Vous ne devez jamais

- Offrir, donner, recevoir ou accepter de pot-de-vin ou toute autre forme d'avantages indus, y compris les paiements de facilitation à ou de la part de fonctionnaires, de nos partenaires commerciaux ou d'autres parties prenantes.
- Utiliser les ressources et les actifs de l'entreprise tels que les cartes de crédit de l'entreprise, le matériel de bureau, le matériel de production, etc., à des fins privées. Vous devez toujours suivre les processus et politiques mis en place par Ambu.
- Signaler les dépenses privées comme étant liées à l'activité professionnelle, établir de fausses demandes de remboursement ou de faux rapports horaires.
- Falsifier des factures ou des documents.
- Utiliser les actifs de l'entreprise à des fins personnelles ou pour des activités illégales.



Hospitalité et cadeaux

Ambu comprend que dans certaines cultures, et à certaines occasions spéciales, les cadeaux font partie de la culture d'entreprise. Nous pouvons envisager d'offrir un cadeau ou une marque d'hospitalité à un partenaire commercial, mais dans de tels cas, nous devons veiller à ne pas créer une situation qui serait perçue comme affectant le résultat des transactions commerciales.

Gardez à l'esprit que lorsque vous offrez ou recevez des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des divertissements dans le cadre d'interactions avec des tiers et des parties prenantes externes, cela peut entraîner un conflit d'intérêts et être considéré comme un pot-de-vin ou un avantage indu.

Vous devez toujours refuser tout cadeau ou toute marque d'hospitalité qui pourrait affecter ou être perçu comme affectant le résultat des transactions commerciales, et vous devez toujours baser vos décisions commerciales sur l'objectivité et non sur la loyauté ou les préférences personnelles.

Considérez toujours l'intégrité d'Ambu comme la valeur ultime. N'acceptez ou n'offrez des cadeaux que s'ils sont raisonnables et conformes aux lois, réglementations et pratiques commerciales locales.

Ambu interdit d'offrir ou de recevoir des cadeaux, des marques d'hospitalité et des divertissements dans l'intention d'influencer de manière inappropriée un tiers pour obtenir ou conserver une activité ou un avantage commercial, ou pour récompenser la fourniture ou la conservation d'une activité, ou en échange de faveurs ou d'avantages. Vous devez faire connaître cette politique à vos partenaires commerciaux, clients, etc. Si nécessaire, Ambu vous encourage à envoyer des rappels réguliers de la politique en matière de cadeaux aux partenaires commerciaux concernés, par exemple avant les fêtes locales.

Veillez noter que les cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages offerts aux professionnels de la santé ou à d'autres fonctionnaires sont soumis à des règles plus strictes, dans certains marchés ayant des exigences de déclaration spécifiques, et cela peut même être interdit. Veuillez consulter la section 6, *Interactions avec les professionnels et organisations de santé* pour plus d'informations.

Est-il permis d'assister à des événements liés à mon travail organisés par nos partenaires commerciaux, par exemple un fournisseur?



Il est permis d'accepter une invitation d'un fournisseur ou d'un autre partenaire commercial s'il existe un objectif professionnel à l'événement, par exemple en obtenir des informations sur les derniers développements du secteur ou établir un contact avec un partenaire commercial. Dans ce cas, le fournisseur doit être présent à l'événement et ceci doit rester très occasionnel. L'événement ne peut pas non plus avoir lieu pendant les négociations contractuelles ou lors du renouvellement d'un contrat existant. N'oubliez pas d'accepter uniquement des marques d'hospitalité raisonnables, et non luxueuses. Sachez que le moment auquel un cadeau ou une marque d'hospitalité sont offerts ainsi que leur nature peuvent être très importants pour déterminer s'il est approprié d'accepter une telle offre. Par exemple, il est probable qu'il soit inapproprié d'accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité pendant un processus d'appel d'offres ou avant la signature d'un accord final d'approvisionnement. En règle générale, il est interdit de participer régulièrement à des événements sportifs, des représentations théâtrales ou d'autres événements culturels.

Interagir avec des fonctionnaires

Vous devez redoubler de prudence lorsque vous offrez ou recevez des cadeaux, des marques d'hospitalité et/ou effectuez ou recevez des dépenses pour ou de la part de fonctionnaires

ou de leurs proches associés. Vous ne devez jamais offrir ou donner des cadeaux ou des marques d'hospitalité à des fonctionnaires pour obtenir une licence, un permis ou d'autres avantages.

Il est important de noter que la plupart des professionnels de santé et du personnel scientifique sont considérés comme des fonctionnaires lorsqu'ils travaillent dans des hôpitaux, cliniques, universités ou autres établissements appartenant au gouvernement.

Lorsque nous interagissons avec des fonctionnaires, nous devons toujours veiller à le faire d'une manière éthique, responsable et transparente. Il peut être légitime de couvrir les frais de déplacement et autres frais d'un fonctionnaire dans certaines situations. Par exemple, Ambu peut payer un fonctionnaire pour qu'il visite un site de production ou un centre d'innovation à des fins d'approbation légitime.

Vous avez le droit et la responsabilité de demander conseil si vous avez des doutes ou des questions concernant la conduite à avoir avec des fonctionnaires. Consultez la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.



FONCTIONNAIRE

Toute personne employée par ou agissant au nom d'un gouvernement national ou régional, les employés ou agents d'organisations internationales publiques, de partis politiques, les fonctionnaires de partis politiques et toute autre personne agissant à titre officiel pour ou au nom d'une agence ou entité gouvernementale, y compris les personnes exerçant une fonction législative, administrative ou judiciaire, et les membres de l'armée et de la police.

Conflit d'intérêts

En tant qu'employés d'Ambu, nous devons toujours prendre des décisions qui correspondent aux valeurs d'Ambu et sont dans le meilleur intérêt d'Ambu et de nos patients, plutôt que dans notre intérêt personnel. Cela permet de s'assurer qu'Ambu conserve sa réputation d'indépendance totale vis-à-vis de ses partenaires commerciaux et autres parties prenantes et peut fonder ses décisions sur des arguments solides et objectifs.

Des conflits d'intérêts surviennent lorsque des intérêts et obligations personnels interfèrent ou semblent interférer avec les intérêts en tant qu'employé de confiance et/ou les intérêts d'Ambu. La transparence est cruciale pour gérer les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus, et ces trois situations doivent être traitées de manière appropriée.

Il existe de nombreuses formes de conflits d'intérêts, en voici quelques exemples:

- Si vous gérez ou recrutez des membres de votre famille ou des amis proches.
- Si vous entretenez une relation amoureuse avec l'un ou l'une de vos subordonnés, ou dont vous êtes le/la subordonné(e).
- Si un membre de votre famille ou un ami proche travaille ou fournit des services pour le partenaire commercial ou le concurrent d'Ambu.

- Si un membre de votre famille ou un ami proche possède, ou a un intérêt financier important, directement ou indirectement, chez l'un des partenaires commerciaux d'Ambu ou une organisation concurrente.
- Si vous exercez un emploi extérieur à l'entreprise dans lequel les intérêts interfèrent avec votre capacité à exercer vos fonctions professionnelles pour Ambu ou si vous êtes membre du conseil d'administration d'une autre organisation, sans l'approbation d'Ambu.

Vous avez la responsabilité de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou réel afin qu'il puisse être résolu correctement. Vous devez également vous retirer du processus de prise de décision lorsqu'un conflit d'intérêts réel ou potentiel a été identifié, et vous devez plutôt renvoyer ces questions à votre responsable, qui n'a aucun conflit d'intérêts réel, ou au département Risque et conformité de l'entreprise ou local.

Vous trouverez de plus amples informations sur les conflits d'intérêts dans la *Politique globale sur les conflits d'intérêts* disponible sur LifeLine.

Activité politique et contributions

Ambu ne soutient pas financièrement les partis politiques, les campagnes politiques, les candidats à un mandat politique ou toute personne représentant officiellement un parti politique, mais peut soutenir des organisations tierces qui fournissent un tel soutien, par exemple des associations industrielles régionales, nationales ou locales du secteur ou des groupes de réflexion.

Ambu soutient votre droit d'exercer volontairement votre droit individuel à participer à des activités politiques. Cependant, vous devez mener vos activités politiques personnelles dans votre temps libre et en utilisant vos propres ressources. Les installations ou ressources Ambu ne pourront jamais être utilisées pour vos activités politiques personnelles. Vous devez également vous assurer que vos activités et contributions politiques personnelles ne créent pas de conflits d'intérêts, et vous ne devez jamais donner l'impression qu'Ambu soutient ou approuve un candidat et/ou une campagne. Les employés peuvent constituer des groupes d'action politique financés uniquement par des contributions volontaires des employés.

Vous ne pouvez pas communiquer avec des fonctionnaires sur des questions politiques ou vous engager dans des activités politiques au nom d'Ambu, sauf en coordination avec le Département Communication d'entreprise.

Concurrence loyale

La concurrence est un moteur essentiel du marché. Les entreprises prospères rivalisent activement, équitablement et licitement pour obtenir un avantage concurrentiel. Opérer sur un marché libre et ouvert signifie que la réussite de l'entreprise sera guidée par l'efficacité, l'innovation et le service client.

Le droit de la concurrence vise à préserver un traitement équitable dans le monde des affaires. Ambu a une politique stricte de conduite des affaires en totale conformité avec toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de concurrence.

Vous avez le droit et la responsabilité de demander conseil si vous avez des doutes ou des questions concernant la concurrence ou les ententes. Consultez la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.



Vous devez vous assurer de ne pas vous engager dans une collusion, conclure des accords, des pratiques coordonnées ou des ententes susceptibles de restreindre illégalement la concurrence.



Vous ne devez jamais échanger d'informations commercialement sensibles avec des concurrents, ni utiliser des méthodes inappropriées ou illégales pour collecter des informations concurrentielles.

Marketing éthique

Toutes les informations fournies sur nos produits doivent être véridiques, équilibrées et étayées par des données et une expérience pertinente. Tout le matériel créé pour la promotion de nos produits doit être examiné et approuvé par les canaux appropriés.

Contrôles commerciaux

L'activité mondiale d'Ambu comprend de nombreuses opérations et transactions qui peuvent être soumises à des contrôles du commerce extérieur. Nous accordons une attention particulière aux relations avec les pays ou parties sanctionnés, car ces relations peuvent être restreintes. Nous nous conformons aux lois en vigueur qui interdisent le commerce avec certains pays sanctionnés.

Si vous êtes impliqué dans l'importation ou l'exportation de marchandises, vous devez vous assurer que les transactions sont conformes aux lois et restrictions en vigueur en matière de commerce et d'exportation. En cas de doute ou si vous avez besoin de conseils, veuillez consulter la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.



COLLUSION

Accord secret ou coopération, généralement à des fins illégales ou trompeuses. Parmi les exemples de collusion, nous pouvons citer le truquage des offres (participer à une forme de fraude par laquelle les parties présentent de fausses offres lors d'une vente aux enchères), la fixation des prix et les stratégies de tarification (vendre les mêmes produits ou services au même prix et à des conditions similaires), la division des territoires (accepter de rester en dehors des marchés de l'autre partie pour réduire la concurrence dans les territoires convenus).

CONTRÔLES COMMERCIAUX

Les contrôles du commerce extérieur sont des lois nationales et internationales qui restreignent les transactions commerciales avec certains pays, organisations et individus (c'est-à-dire les sanctions économiques). Les contrôles du commerce extérieur limitent le transfert de certains biens, technologies et logiciels entre les pays (c'est-à-dire les contrôles des exportations).

6. INTERACTIONS AVEC LES ORGANISATIONS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'interaction entre Ambu et les professionnels et organisations de santé est un élément important dans la réalisation de la mission d'Ambu qui consiste à fournir à nos clients des solutions innovantes qui optimisent le flux de travail, réduisent les coûts et améliorent les soins aux patients. Des collaborations étroites avec les professionnels et organisations de santé fournissent à Ambu de précieux commentaires et idées sur la progression et le développement de nos produits. Dans le même temps, il est crucial que l'interaction n'affecte pas l'indépendance des professionnels de santé et que les patients puissent avoir une confiance totale dans leur prestataire de soins de santé.

Nous nous engageons à veiller à ce que les interactions entre Ambu et les professionnels de santé soient transparentes et conformes aux lois, réglementations et codes de l'industrie nationaux, tels que le *Code de bonnes pratiques commerciales de MedTech Europe* ou le *Code d'éthique AdvaMed*. Les interactions ne doivent pas être utilisées à mauvais escient pour influencer les décisions d'achat par le biais d'avantages indus ou inappropriés, et ne doivent pas non plus être subordonnées à des transactions de vente, à l'utilisation ou à la recommandation de produits Ambu.



PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Désigne toute personne (ayant un rôle clinique ou non clinique; qu'il s'agisse d'un fonctionnaire gouvernemental, d'un employé ou d'un représentant d'une agence gouvernementale ou d'une autre organisation du secteur public ou privé; y compris, mais sans s'y limiter, les médecins, les infirmières, les techniciens, les scientifiques de laboratoire, les chercheurs, les coordinateurs de recherche ou les professionnels de l'approvisionnement) qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, peut acheter, louer, recommander, administrer, utiliser, fournir, se procurer ou déterminer l'achat ou la location, ou qui peut prescrire des technologies médicales ou des services connexes.

ORGANISATION DE SANTÉ

Désigne toute entité ou tout organisme juridique (quelle que soit sa forme juridique ou organisationnelle) qui est une association ou une organisation de soins de santé, médicale ou scientifique pouvant avoir une influence directe ou indirecte sur la prescription, la recommandation, l'achat, la commande, la fourniture, l'utilisation, la vente ou la location de technologies médicales ou de services connexes tels qu'un hôpital ou un groupement d'achats, une clinique, un laboratoire, une pharmacie, un établissement de recherche, une fondation, une université ou un autre établissement d'enseignement ou une société savante ou professionnelle (à l'exception des organisations de patients); ou par l'intermédiaire duquel un ou plusieurs professionnels de santé fournissent des services.

Engagement des professionnels et organisations de santé

Lorsque nous interagissons avec des professionnels de la santé et leurs organisations, nous devons respecter les politiques d'Ambu, les lois, les réglementations, les codes éthiques et les normes du secteur applicable, à la fois dans notre propre pays et dans le pays où le professionnel de la santé est enregistré ou exerce.

Nous devons être en mesure de démontrer le besoin commercial légitime d'interagir avec les professionnels de santé dans les domaines thérapeutiques d'Ambu, nécessitant une expertise et des compétences non disponibles parmi les employés d'Ambu. Par exemple, Ambu peut utiliser l'expertise industrielle d'un professionnel de santé pour développer et améliorer des produits, échanger des connaissances scientifiques et de développement. Pour vous assurer que nos interactions sont éthiques, transparentes et bien documentées, vous devez suivre toutes les politiques et procédures internes d'Ambu concernant les interactions avec les professionnels de santé.

Vous trouverez plus d'informations sur les interactions avec les professionnels et organisations de santé sur le site dédié LifeLine et dans la *Politique mondiale d'engagement des professionnels de santé d'Ambu*.

Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages offerts aux professionnels et organisations de santé

En règle générale, nous ne devons jamais offrir à un professionnel ou à une organisation de santé quelque chose qui pourrait être considéré comme une tentative d'influencer de manière inappropriée sa décision d'acheter, de louer, d'utiliser, de prescrire, de fournir ou de recommander les produits ou services d'Ambu. Les cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages offerts aux professionnels et organisations de santé sont soumis à des règles plus strictes. Sur certains marchés, il existe des exigences de signalement spécifiques en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité. Cela peut même être interdit.

Questions à vous poser

- Le cadeau ou la marque d'hospitalité est-il autorisé par la loi, les réglementations et les codes de l'industrie? La première étape consiste toujours à consulter les lois locales et les codes de l'industrie en vigueur avant d'offrir des cadeaux ou des marques d'hospitalité aux professionnels et organisations de santé.
- Existe-t-il des exigences locales ou internationales en matière de signalement qui doivent être respectées? De telles exigences de signalement peuvent s'appliquer au-delà des frontières, et le fait de ne pas signaler précisément ces transferts de valeur peut entraîner des amendes et des pénalités substantielles.
- Le cadeau ou la marque d'hospitalité est-il autorisé dans des limites raisonnables?
- Le cadeau a-t-il un but professionnel ou éducatif ou profite-t-il aux patients?
- Le cadeau ou la marque d'hospitalité peut-il donner l'impression d'une influence inappropriée?



Si l'une des questions ou considérations soulève des doutes, vous ne devez pas continuer et il vous incombe d'obtenir des conseils concernant toute décision dont vous n'êtes pas sûr. Consultez la section 3, *Posez des questions et faites part de vos doutes* pour plus d'informations.



Interactions avec les professionnels et organisations de santé - Votre liste de vérifications

- Toujours consulter les lois et réglementations applicables, les politiques et procédures d'Ambu, y compris les codes de l'industrie, avant d'interagir avec des professionnels et organisations de santé, d'offrir des cadeaux ou des marques d'hospitalité.
- Les interactions avec les professionnels et organisations de santé couvrent de nombreux aspects différents, par exemple les subventions à l'éducation, l'organisation d'événements éducatifs, les dons caritatifs aux organisations de santé, les parrainages commerciaux, la recherche, les échantillons, les produits de démonstration, etc. N'oubliez pas de toujours consulter les lois et réglementations en vigueur, les politiques et procédures d'Ambu, y compris les codes de l'industrie, avant de continuer.
- Assurez-vous de pouvoir démontrer l'objectif professionnel de votre interaction avec les professionnels de santé dans les domaines thérapeutiques d'Ambu.
- Obtenez une documentation appropriée sur les compétences et l'expérience des professionnels de santé et rédigez un accord écrit à l'aide du modèle approprié pour les arrangements spécialisés.
- Assurez-vous que toute rémunération reflète la juste valeur du marché et confirmez l'existence d'un rapport approprié si la loi ou le code de l'industrie l'exige.
- Assurez-vous que le lieu et les autres dispositions autour de la consultation du professionnel de santé sont conformes aux exigences applicables, aux politiques et procédures d'Ambu et aux codes de l'industrie.

7. INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

Responsabilité financière et gestion des dossiers

En tant que société cotée en bourse, Ambu a la responsabilité de communiquer avec précision avec ses actionnaires, ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux de réglementation et le grand public. Par conséquent, nos rapports financiers doivent être fiables et dignes de confiance. Nous garantissons l'intégrité de nos transactions commerciales en conservant des documents et dossiers organisés, précis et complets.

Les dossiers tels que les factures, les dépenses des employés et tout transfert de valeur à une société, une organisation ou un individu en dehors d'Ambu doivent être véridiques, refléter la nature de l'objectif commercial et de la transaction commerciale.

À tout moment, nous nous conformons aux lois et réglementations, aux directives en matière de rapports et de comptabilité du service financier de l'entreprise, ainsi qu'à toute autre politique et directive sur la tenue de livres et de registres.



Vous ne pouvez pas créer ni participer à la création de dossiers trompeurs ou incomplets.



Vous devez toujours enregistrer les informations requises pour votre poste en temps opportun, de manière précise et complète et conserver la documentation requise, conformément à la politique de conservation applicable.



Vous devez immédiatement signaler tout cas de fausse déclaration ou d'irrégularité financière ou opérationnelle suspectée ou réelle. Veuillez noter que tout acte délibéré d'influencer ou d'ajuster les registres financiers pour atteindre un résultat souhaité sera traité comme une fraude.

Gestion fiscale

Ambu opère dans plusieurs juridictions et notre modèle commercial repose en grande partie sur des transactions transfrontalières, ce qui renforce la complexité des structures fiscales sous-jacentes. C'est pourquoi nous respectons les lois fiscales de différents pays afin de garantir la conformité, la transparence et une conduite responsable. Ambu respectera toujours les lois fiscales nationales et internationales ainsi que les directives de l'OCDE sur les prix de transfert. L'introduction de régimes de spéculation fiscale ou de planification fiscale agressive dans le but d'éviter ou de différer l'imposition est contraire aux valeurs d'Ambu.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est illégal et chez Ambu, nous prenons des mesures préventives pour éviter de participer à de tels actes. Nous nous conformons également aux lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et procédons à des examens de diligence

raisonnable ainsi qu'à des vérifications par rapport à différentes listes de sanctions. Vous trouverez plus d'informations sur la *Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme d'Ambu* sur LifeLine.

Délit d'initié

Les informations privilégiées sont des informations sur Ambu qui sont inconnues du public et qui n'ont pas encore été divulguées aux actionnaires, ce qui pourrait potentiellement affecter le prix des actions, ou la décision des personnes d'acheter ou de vendre ces actions. Parmi les exemples d'informations susceptibles d'être classées comme des informations privilégiées figurent les états financiers qui n'ont pas encore été publiés, les informations sur les produits, les fusions, les acquisitions ou les changements au sein de la direction générale.

Si vous avez le moindre doute quant à la classification des informations que vous détenez comme «informations privilégiées», vous devez consulter le Département Relations Investisseurs de l'entreprise ou le Département Juridique de l'entreprise. La loi oblige Ambu à tenir une liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées.

Le délit d'initié est illégal en vertu des lois sur les valeurs mobilières de nombreux pays dans lesquels nous opérons. La violation de ces lois peut entraîner une infraction pénale grave.

8. PROTÉGER LES ACTIFS DE NOTRE ENTREPRISE ET LES INFORMATIONS PRÉCIEUSES DE L'ENTREPRISE

Ambu fournit un environnement de travail sûr et sécurisé et promeut la protection des actifs de notre entreprise et des données personnelles que nous traitons. Toutes les entreprises sont confrontées au risque de fuite d'informations sensibles, et pour sécuriser les informations d'Ambu ainsi que pour prendre soin des données personnelles, chacun d'entre nous doit se conformer aux politiques de sécurité des informations et de confidentialité des données d'Ambu.

Nous devons tous œuvrer pour protéger les actifs d'Ambu contre les dommages, la perte et les actes criminels et pour empêcher les personnes internes et externes non autorisées d'accéder aux informations confidentielles contrôlées et traitées par Ambu. La divulgation non autorisée de ces informations pourrait nuire aux activités et/ou à la réputation d'Ambu.



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

En général, les informations confidentielles et strictement confidentielles sont des informations non publiques, particulièrement sensibles pour Ambu, ses employés ou ses partenaires commerciaux et d'autres parties prenantes externes. Une divulgation non autorisée peut avoir un impact négatif sur Ambu et ses partenaires commerciaux. Il s'agit par exemple d'informations stratégiques telles que des informations marketing et commerciales, des technologies, des feuilles de route de développement de modules, des contrats, des plans d'affaires, des plans de développement de produits, des informations sur les fusions et acquisitions, des rapports intermédiaires, etc. Elles peuvent être stockées sur des systèmes numériques, dans des documents et même partagées par le biais de conversations et d'e-mails.

Ambu est connue pour son esprit de collaboration et son portefeuille de produits innovants, et nous garantissons de précieux droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets, des marques déposées, des conceptions, des secrets commerciaux et des droits d'auteur pour protéger l'innovation de nos produits. Les accords conclus avec des tiers impliqués dans l'innovation de produits d'Ambu doivent garantir qu'Ambu a le contrôle et la propriété des nouveaux droits de propriété intellectuelle. Tout comme nous voulons qu'autrui respectent les droits de propriété intellectuelle d'Ambu, nous respectons les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Sécurité des informations

La cybersécurité est essentielle pour que nous, en tant qu'entreprise, restions opérationnels, sécurisions et gérons nos données et protégeions nos droits de propriété intellectuelle. Des mesures de cybersécurité sont mises en place pour éviter les interruptions d'activité et réduire le risque que des informations soient perdues, volées ou autrement divulguées à des personnes auxquelles elles n'étaient pas destinées.

En cas de doute ou pour toute question concernant la sécurité de l'information, veuillez contacter infosec@ambu.com ou envoyer vos questions au Service Desk (*Robin Service Portal*).



Votre rôle dans la protection des informations précieuses de l'entreprise et la protection d'Ambu contre les cyber-attaques

- Suivez toujours la politique de sécurité de l'information et les procédures de contrôle d'accès pour des systèmes spécifiques. Les managers sont responsables de l'orientation et de la connaissance des processus et des directives par leurs collaborateurs.
- Sécurisez vos zones de travail (y compris lorsque vous travaillez à domicile) pour protéger les informations et les données personnelles d'Ambu.
- Les postes de travail doivent se trouver dans des lieux qui préservent la confidentialité des données. Tous les documents confidentiels doivent être conservés en toute sécurité.
- Ne prenez jamais, sans autorisation spéciale, de photos d'informations confidentielles, d'outils et/ou de machines sur les sites de production ou dans les bureaux d'Ambu.
- Partagez des informations confidentielles uniquement avec une personne qui a besoin de les connaître et qui a le droit de les obtenir.
- Assurez-vous qu'un accord de confidentialité approprié et/ou un accord de non-divulgaration sont en place avant de partager des informations confidentielles.
- Marquez les documents contenant des informations confidentielles comme «confidentiels» et utilisez-les uniquement aux fins prévues.
- Soyez conscient de l'endroit où vous vous trouvez et si quelqu'un est en mesure de vous entendre. Évitez de discuter d'informations confidentielles d'Ambu dans des espaces publics tels que les avions, les trains ou les ascenseurs. Il convient de faire preuve de la même prudence lors de la participation à des conférences téléphoniques, lorsqu'il est difficile de contrôler qui participe réellement à l'appel.
- Sachez que le transfert non autorisé d'e-mails et de correspondances Ambu constitue une violation de la confidentialité. Cela inclut le transfert vers votre propre adresse e-mail privée.
- Éliminez soigneusement les documents- déchiquetez-les toujours s'ils contiennent des informations sensibles

Éthique des données

Ambu reconnaît les inquiétudes et les dilemmes éthiques liés au développement technologique, à l'utilisation à grande échelle des données et à l'utilisation accrue de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle. Nous nous engageons donc à équilibrer les avantages potentiels par rapport aux risques et à respecter les lois et réglementations en vigueur en matière de données et de confidentialité.

Communication au sujet d'Ambu et conduite personnelle responsable sur les réseaux sociaux

Chez Ambu, notre communication doit refléter notre engagement envers les clients, les patients, les employés, les actionnaires, les partenaires et les autres parties prenantes. Seuls les porte-parole autorisés peuvent parler aux médias, aux membres de la communauté financière ou aux analystes d'investissement au nom d'Ambu. Si vous recevez une demande de la presse, d'analystes du secteur, etc., vous ne devez jamais y répondre, mais les renvoyer aux Départements Relations Investisseurs et Communication de l'entreprise.

Nous encourageons les employés à interagir sur les canaux internes (comme LifeLine) et les réseaux sociaux externes (comme: LinkedIn®, Twitter®, Instagram®). Les réseaux sociaux font désormais partie intégrante de notre façon de communiquer, mais leur utilisation comporte des risques -pour notre réputation et pour la protection des informations de l'entreprise. Soyez particulièrement prudent lorsque vous utilisez les réseaux sociaux et ne partagez pas d'informations sensibles ou confidentielles via les réseaux sociaux ou des canaux externes.

Vous trouverez plus d'informations dans notre *Politique relative aux réseaux sociaux* disponible sur LifeLine.



Lorsque vous communiquez et utilisez les réseaux sociaux, n'oubliez pas:

- La communication sur nos produits est hautement réglementée. Par conséquent, assurez-vous que toutes les informations que vous partagez sont conformes aux exigences de l'industrie et autres exigences applicables.
- Ce que vous publiez devient une représentation de vous et de notre organisation. Soyez conscient de l'image que vous créez avec le contenu que vous partagez.
- Utilisez les réseaux sociaux de manière responsable et ne publiez que des informations véridiques et exactes sur tout ce qui concerne Ambu.

Confidentialité

Ambu entend assurer un niveau élevé et adéquat de protection des données, car nous sommes conscients que la confidentialité est un élément clé pour gagner et conserver la confiance des employés, des clients, des patients, des fournisseurs, des partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

Des niveaux élevés et adéquats de mesures techniques et organisationnelles appropriées sont requis pour la protection des données à caractère personnel. Par conséquent, Ambu a adopté plusieurs politiques et instructions internes et externes en matière de protection des données, qui doivent être respectées par tous les employés. Ambu prend également les mesures nécessaires pour améliorer le respect de la protection des données au sein de l'organisation. Ces étapes comprennent l'attribution des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel impliqué dans les opérations de traitement.

Vous devez toujours traiter les données à caractère personnel correctement et conformément à nos politiques, instructions et procédures en matière de traitement des données et de violation de la confidentialité des données. Vous trouverez de plus amples informations sur la confidentialité des données dans la *Politique générale de confidentialité d'Ambu* et d'autres politiques et instructions connexes sur LifeLine.

Violation de données impliquant des données personnelles

Toutes les données impliquant des données à caractère personnel faisant l'objet d'une divulgation ou d'un accès non autorisé, perdues, mélangées, piratées, rendues indisponibles, détenues ou suspectées d'être détenues à des fins de rançon, de piratage ou d'infection par un virus, d'une altération non autorisée ou autrement compromise doivent être signalées à l'Autorité de contrôle dans la juridiction où la perte s'est produite.

Un tel rapport doit être fait par Ambu dans les 72 heures suivant la détection de la violation. En tant qu'employé d'Ambu, vous devez signaler immédiatement une telle violation. Le rapport doit être fait au centre de votre service informatique, qui le transmettra sans délai à dataprotection@ambu.com.

9. CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE ET DURABLE

Notre valeur de collaboration nous conduit à développer des produits innovants et à remplir notre mission d'amélioration des soins aux patients en coopérant avec de nombreuses parties prenantes externes et partenaires commerciaux. Nous nous efforçons de mener nos activités avec des organisations et des individus qui partagent l'engagement d'Ambu envers les normes éthiques, les lois et réglementations locales, les cadres internationaux et qui mènent leurs activités de manière éthique, légale et socialement responsable.

En tant qu'entreprise internationale, Ambu est également largement responsable de la conduite de nos partenaires commerciaux, y compris des distributeurs, des revendeurs, des partenaires logistiques et des fournisseurs. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'au Code de conduite d'Ambu à l'intention des partenaires commerciaux (disponible sur LifeLine et le site Web d'Ambu).

Les partenaires commerciaux d'Ambu doivent mener leurs activités conformément aux normes internationalement reconnues et approuvées dans des domaines clés tels que la lutte contre la corruption, les droits de l'homme, les conditions de travail, la durabilité, l'éthique commerciale et la conformité. Le non-respect de ces exigences peut entraîner l'arrêt de la relation commerciale. Nous effectuons également un examen de diligence raisonnable des partenaires commerciaux concernés, en veillant à ce qu'une évaluation de l'intégrité du partenaire commercial soit effectuée avant la conclusion d'un accord ou d'une transaction avec un partenaire commercial. Pour en savoir plus sur le programme de *Diligence Raisonnable en matière d'Intégrité des Partenaires Commerciaux et de Fournisseurs Responsables*, rendez-vous sur LifeLine.

Pratiques justes en matière d'emploi, droits de l'homme et du travail

Nous nous engageons à garantir le respect total des lois, réglementations et conventions collectives en vigueur concernant le temps de travail, les heures supplémentaires, les congés et les périodes minimales de repos. Ambu soutient les principes contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous respectons le droit de nos employés à s'associer librement et à rejoindre des organisations conformément aux lois et réglementations internationales et/ou locales reconnues. Nous n'utilisons aucune forme de travail forcé et nous nous abstenons de toute pratique qui entraînerait un risque de travail involontaire.

Ambu respecte les droits de l'homme de toutes les personnes concernées par son activité et s'engage à établir des processus pour identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs potentiels et réels sur les droits de l'homme que nous pouvons causer ou auxquels nous pourrions contribuer par nos activités directes et/ou par nos activités commerciales menées par les partenaires commerciaux d'Ambu. De nombreux aspects peuvent avoir un impact sur les droits de l'homme, par exemple les conditions de travail des employés, la santé et la sécurité des personnes et les pratiques de travail de nos partenaires commerciaux.

Pour en savoir plus sur les droits de l'homme, consultez la Politique d'Ambu en matière de travail et de droits de l'homme disponible sur LifeLine. Dans le Code de conduite pour les partenaires commerciaux et les accords commerciaux pertinents, nous présentons les attentes de nos partenaires commerciaux dans les domaines des droits de l'homme et de l'éthique des affaires. Ce document mentionne explicitement le respect des normes internationales et des lois nationales, notre attente d'un lieu de travail sûr et sain, l'égalité des chances pour les employés, une position ferme contre le travail forcé ou le travail des enfants, ainsi que la rémunération équitable et la garantie du salaire minimum légal national applicable.

10. DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS INNOVANTS ET DURABLES

Engagement en faveur du développement durable

Ambu a été fondée en 1937 avec pour mission de faire la différence dans la vie des patients et de changer le monde pour un avenir meilleur. Ambu honore cet héritage en assumant sa responsabilité face aux générations futures et en s'engageant dans des voies durables pour notre entreprise. Nous nous engageons à innover durablement par le biais d'une conception circulaire et à agir de manière à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD).



En 2020, Ambu est devenue signataire du Pacte mondial des Nations Unies

Nous nous sommes ainsi engagés formellement à respecter en permanence et à travailler activement aux dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, ainsi qu'à rendre compte de notre travail dans ces domaines.

Les considérations climatiques et environnementales sont intégrées à nos activités commerciales, tant en interne qu'en externe, et nous nous engageons à respecter les lois et réglementations applicables et à engager le dialogue et la coopération avec les autorités locales. En tant qu'entreprise en pleine croissance, notre utilisation des ressources et nos émissions augmentent, nous nous efforçons donc de minimiser notre empreinte climatique et environnementale et de la séparer de notre croissance. Les indicateurs environnementaux et climatiques sont surveillés en permanence et nous avons fixé des objectifs ambitieux en matière de durabilité.

Au cours des processus de production, nous surveillons et avons des activités axées sur la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, ainsi que sur la réduction et le recyclage des déchets dans la mesure du possible. Nous collaborons également avec nos fournisseurs pour les aider à travailler de manière plus durable et à réduire les émissions dans leur chaîne d'approvisionnement.

En tant qu'employé d'Ambu, vous devez accepter votre contribution à la réduction ou à l'atténuation de l'impact environnemental de notre travail quotidien et comprendre que la protection de l'environnement relève de la responsabilité de chacun.

Fournir des produits de soins de santé de grande qualité

En tant que fournisseur de dispositifs médicaux, il est important que nos clients puissent compter sur les produits Ambu conformes à toutes les réglementations et normes de qualité en vigueur. Le maintien d'un niveau de qualité élevé est non seulement important pour la mise sur le marché de nos produits, mais aussi parce qu'il en va de notre responsabilité, car de nombreuses personnes dans le monde entier comptent sur nos produits pour garantir la santé et la sécurité de leurs patients. Nous maintenons l'efficacité de notre système de gestion de la qualité pour obtenir des résultats rapidement, remplir notre mission de sauver des vies et fournir à nos clients des solutions innovantes qui optimisent les flux de travail, réduisent les coûts et améliorent les soins aux patients. La conformité aux normes de qualité internes et externes, aux exigences réglementaires et aux pratiques internationales est essentielle pour maintenir la confiance de nos clients, patients, autorités et partenaires commerciaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre *Politique globale de qualité*.

Essais cliniques et essais sur les animaux

Les essais sur les animaux et les essais cliniques sont, dans certaines situations et dans certains pays, requis pendant la recherche et le développement et constituent une part importante de la mise sur le marché des produits. Cela permet de démontrer la sécurité et l'efficacité du produit dans le cadre du processus d'autorisation réglementaire ou d'étayer davantage les performances du produit dans un environnement réel. Ambu mène des essais cliniques conformément aux exigences réglementaires et à d'autres lois et réglementations applicables.

Avant le début des essais sur les animaux ou des essais cliniques, la justification de la nécessité des essais doit être examinée et approuvée par le comité d'éthique interne d'Ambu. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre *Politique relative aux essais cliniques* et aux essais sur les animaux.

Dons et parrainages

Réaliser des dons caritatifs fait partie d'une longue tradition de soutien aux communautés dans lesquelles nous opérons et à celles qui ne bénéficient pas directement de nos activités commerciales principales. Un don est généralement un paiement ou une contribution unique sans rien attendre en retour. D'un point de vue marketing, les dons doivent être réduits au strict minimum et principalement liés à des fins caritatives ou philanthropiques.

Gardez à l'esprit que les dons ne doivent jamais être faits à des entités qui sont des individus et partenaires commerciaux actuels ou potentiels. Pour toute question sur les dons, veuillez contacter donation@ambu.com. Pour plus d'informations, consulter la *Politique relative aux dons caritatifs d'Ambu*.

Par parrainage, nous entendons un soutien financier ou en nature de la part d'Ambu à un projet ou à un événement qui soutient une organisation en échange d'opportunités publicitaires ou promotionnelles définies à l'avance. Les parrainages ne doivent jamais être offerts ou fournis à des fins inappropriées, d'une manière ou dans des conditions qui pourraient avoir une influence inappropriée sur le destinataire.

Veuillez noter que les parrainages et les dons de bienfaisance aux organisations de santé sont soumis à des règles plus strictes, dans certains pays, des exigences de déclaration spécifiques, et que cela peut même être interdit. Veuillez consulter la section 6, *Interactions avec les professionnels et organisations de santé pour plus d'informations* ou contactez le Département Risque et Conformité.

Ambu FOREVER
FORWARD